



- 6.8. Dépôt des états financiers comparatifs au 31 août 2021 et des prévisions budgétaires au 31 décembre 2021
- 6.9. Mutuelle de prévention : Autorisation pour changer de mutuelle pour Prévation
- 6.10. Mutuelle de prévention : Autorisation d'accès à la CNESSST à Prévation
- 6.11. Paiement par carte de débit et de crédit : Square
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
  - 7.1. AIRRL chemin Saint-Louis : Résolution de fin de travaux
  - 7.2. Yves Houde Enr. : Acceptation de soumission pour l'aménagement d'une virée pour le déneigement dans le chemin Saint-Louis
  - 7.3. Yves Houde Enr. : Acceptation de soumission pour des travaux dans le vieux chemin Saint-Louis
  - 7.4. Lauréat Gagné : Acceptation de soumission pour le ravinement du chemin des Îles
  - 7.5. Véolia : Nettoyage des tuyaux du bassin d'épuration des eaux usées
  - 7.6. Déneigement Dali et excavation : Acceptation d'une facture pour des travaux sur le chemin du Petit Bras
- 8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 8.1. Initiative pour des collectivités en santé : Approbation et signature de l'entente de financement pour le projet de réaménagement du cœur du village
  - 8.2. Montagne éclairée : Ententes avec Michel Gaudreault et l'Auberge du Jardin
  - 8.3. Village-Vacances Petit-Saguenay : Demande d'aide financière pour un avis juridique pour le chemin d'accès
  - 8.4. Budget participatif : Approbation d'un budget supplémentaire pour l'installation d'un mur d'escalade derrière l'école du Vallon
  - 8.5. Sentier des Murailles : Acceptation de la soumission de Synergie et Option Aménagement pour une étude d'opportunités
  - 8.6. Sentier des Murailles : Participation financière de la municipalité de Petit-Saguenay pour l'étude d'opportunités
  - 8.7. Politique MADA : Adoption
- 9. AFFAIRES NOUVELLES
  - 9.1. Séance ordinaire du 15 novembre : modification du calendrier des séances ordinaire de 2021.
- 10. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
- 11. PÉRIODE QUESTION
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)**

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2021:10:222 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2021:10:223 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2021:10:224 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES  
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **22 999.02 \$** pour l'année financière **2021**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

**QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

**QUE** Cette liste comprend aussi l'ensemble des dépenses autorisées par délégation au directeur général.

**5. CORRESPONDANCE**

**5.1 2021:10:225 COMMANDITE FABRIQUE FEUILLET PAROISSIAL 2021 50\$**

**CONSIDÉRANT** que la Fabrique de Petit-Saguenay sollicite des commandites pour l'achat d'espaces publicitaires dans le feuillet paroissial qui sera distribué dans les paroisses de Sagard, Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean et Rivière-Éternité, au coût de 50 \$ par espace publicitaire;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire encourager cet organisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte d'acheter un espace publicitaire dans le Feuillet paroissial pour l'année 2021 au coût de 50 \$ (Pr. 4457).

**5.2 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE FADOQ**

Item remis à une prochaine séance.

**5.3 ÉCLAIRAGE DE LA PAROI ROCHEUSE ET PROTECTION DE LA FAUNE**

Le maire Philôme La France fait le point sur des interrogations de citoyens sur les dommages à la faune et la flore que pourraient causer l'éclairage de la paroi rocheuse du secteur urbain et informe qu'une étude environnementale sera réalisée.

## **6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE**

### **6.1 2021:10:226 SIGNATURE ENTENTE FINANCEMENT DE L'AGIR 2360 \$ ANNUELLEMENT POUR 2022 ET 2023**

---

**CONSIDÉRANT** que L'AGIR (*L'Action Globale et Innovante pour la Réussite éducative au Bas-Saguenay*) a été mis sur pied en 2021 et désire signer une entente de financement pour 2 ans,

**CONSIDÉRANT** que le financement de ces actions est divisé à parts égales par le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay (15 000 \$) et un autre 15 000 \$ partagé par les 5 municipalités du Bas-Saguenay Sud, au prorata de leur population et richesse foncière uniformisée;

**CONSIDÉRANT** qu'une somme de 2360 \$ est demandée annuellement à la municipalité de Petit-Saguenay pour les années 2022 et 2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'entente de 2 ans pour verser une contribution financière annuelle de **2360 \$** pour financer les activités de l'AGIR des années 2022 et 2023.

**QUE** le maire M. Philôme La France, est autorisé à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay;

### **6.2 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 21-363 DÉCRÉTANT DÉPENSE ET EMPRUNT DE 1 165 202.64 \$ TRAVAUX RÉFECTION CH. SAINT-LOUIS ET DES CHUTES**

---

Le conseiller M. Alain Simard présente le projet de règlement 21-363 décrétant une dépense de 1 165 202.64\$ et un emprunt du même montant pour financer les travaux de réfection d'une partie du chemin Saint-Louis et du chemin des Chutes, et dépose des copies pour consultation publique.

### **6.3a 2021:10:227 APPROBATION 43 CERTIFICATS ÉVALUATEURS MRC DU FJORD**

---

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 43 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2019-2020-2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 43 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2019-2020-2021 pour une variation totale de **+475 100\$**.

**Rôle d'évaluation 2019-2020-2021**

22 certificats d'évaluation # 20-173 au 20-194

21 certificats d'évaluation # 21-040 au 21-060

<b>Évaluation au 10-03-2021 =</b>	<b>50 281 400 \$</b>
Variation =	475 100 \$
<b>Évaluation au 27-08-2021 =</b>	<b>50 756 500 \$</b>

**Remboursement de taxes :**

Aucun

**6.3b 2021:10:228 APPROBATION 4 CERTIFICATS ÉVALUATEURS  
MRC DU FJORD**

---

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 4 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2019-2020-2021;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a transmis une liste de droits de mutation à percevoir pour des montants de 841.50 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 4 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2019-2020-2021 pour une variation totale de **+0.00 \$**.

**Rôle d'évaluation 2019-2020-2021**

4 certificats d'évaluation # 20-195 au 20-198

<b>Évaluation au 27-08-2021 =</b>	<b>50 756 500 \$</b>
Variation =	0 \$
<b>Évaluation au 08-09-2021 =</b>	<b>50 756 500 \$</b>

**Droits de mutation à percevoir : 841.50 \$**

**Remboursement de taxes :**

Aucun

**6.4 2021:10:229 DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES  
ANNULATION SOLDE RÉSIDUAIRE RÈGLEMENT 11-267**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay a entièrement réalisé l'objet du règlement no 11-267 à un coût moindre que celui prévu initialement;

**CONSIDÉRANT** que le coût réel des travaux s'élève à 107 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que le financement permanent de cette somme a été effectué;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe un solde de 2 896 462 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 11-267 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 11-267 soit réduit de 3 003 462 \$ à 107 000 \$;

<b>Objet</b>	<b>Entièrement réalisé</b>
Dépense prévue	3 003 462
Emprunt prévu	3 003 462
Baisse de la dépense à	107 000
Baisse de l'emprunt à	107 000
Solde résiduaire à annuler par le MAMH	2 896 462

**QU'** une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**6.5 2021:10:230 DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES  
ANNULATION SOLDE RÉSIDUAIRE RÈGLEMENT 17-310**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay a entièrement réalisé l'objet du règlement no 17-310 à un coût moindre que celui prévu initialement;

**CONSIDÉRANT** que le coût réel des travaux s'élève à 628 600 \$;

**CONSIDÉRANT** que le financement permanent de cette somme a été effectué;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe un solde de 20 994 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 17-310 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 17-310 soit réduit de 649 597 \$ à 628 600 \$;

<b>Objet</b>	<b>Entièrement réalisé</b>
Dépense prévue	649 594
Emprunt prévu	649 594
Baisse de la dépense à	628 600
Baisse de l'emprunt à	628 600
Solde résiduaire à annuler par le MAMH	20 994

**QU'** une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**6.6 2021:10:231 DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES  
ANNULATION SOLDE RÉSIDUAIRE RÈGLEMENT 19-330**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay a entièrement réalisé l'objet du règlement no 19-330 à un coût moindre que celui prévu initialement;

**CONSIDÉRANT** que le coût réel des travaux s'élève à 194 500 \$;

**CONSIDÉRANT** que le financement permanent de cette somme a été effectué;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe un solde de 5 457 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 19-330 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 19-330 soit réduit de 200 000 \$ à 194 500 \$;

<b>Objet</b>	<b>Entièrement réalisé</b>
Dépense prévue	200 000
Emprunt prévu	200 000
Baisse de la dépense à	194 500
Baisse de l'emprunt à	194 500
Solde résiduaire à annuler par le MAMH	5 457

**QU'** une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**6.7 2021:10:232 DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES  
ANNULATION SOLDE RÉSIDUAIRE RÈGLEMENT 20-341**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay a entièrement réalisé l'objet du règlement no 20-341 à un coût moindre que celui prévu initialement;

**CONSIDÉRANT** que le coût réel des travaux s'élève à 46 148 \$;

**CONSIDÉRANT** que le financement permanent de cette somme a été effectué;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe un solde de 3 597 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 20-341 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 20-341 soit réduit de 49 745 \$ à 46 148 \$;

<b>Objet</b>	<b>Entièrement réalisé</b>
Dépense prévue	49 745
Emprunt prévu	49 745
Baisse de la dépense à	46 148
Baisse de l'emprunt à	46 148
Solde résiduaire à annuler par le MAMH	3 597

**QU'** une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**6.8 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2021**

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Lisa Houde, dépose tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 août 2021. Ainsi que l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour la fin de l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

**6.9 2021:10:233 ADHÉSION MUTUELLE DE PRÉVENTION – PRÉVACTIION**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire changer de mutuelle de prévention pour une mutuelle du Concept Préventions à partir de 2022;

**CONSIÉDRANT** le conseil a pris connaissance du contrat de service en santé et sécurité au travail du Concept Préventions et en accepte le contenu ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte le contrat de service en santé et sécurité au travail du Concept Préventions et autorise le maire, M. Philôme La France, à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

**QUE** la municipalité s'engage à verser les frais annuels selon le contrat.

**QUE** le contrat de service entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier qui suit la date de sa signature et celui-ci demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre suivant. Par la suite, il se renouvelle automatiquement, d'année en année, pour des périodes successives d'un an à moins que l'employeur ou Préventions n'y mettent fin conformément aux modalités ci-après exposées.

**6.10 2021:10:234 AUTORISATION ACCÈS AU DOSSIER CNESST ET  
SIGNATURE ENTENTE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire changer de mutuelle de prévention pour une mutuelle du Concept Préventions à partir de 2022;

**CONSIDÉRANT** qu'une autorisation d'accès au dossier de l'employeur à la CNESST doit être signée pour que 9433-2285 QUÉBEC INC. (Préventions) puisse avoir accès au dossier de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de signer une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Philôme La France, maire, à signer l'autorisation d'accès au dossier CNESST pour que 9433-2285 QUÉBEC INC. (Préventions) puisse avoir accès au dossier de la municipalité de Petit-Saguenay.

**QUE** le conseil municipal ayant fait une lecture complète de l'Entente s'en déclare satisfait et que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de

l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2022 soit acceptée telle que rédigée.

**QUE** Philôme La France, maire, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil.

**6.11 2021:10:235 PAIEMENT PAR CARTES DE DÉBITS ET CRÉDITS –  
ACHAT TERMINAL SQUARE 320 \$ PLUS TAXES**

---

**CONSIDÉRANT** qu'avec la fermeture du centre de services de la caisse Desjardins à Petit-Saguenay, le conseil municipal désire offrir la possibilité aux citoyens de pouvoir payer au comptoir par carte de débit ou de crédit;

**CONSIDÉRANT** que le coût d'achat d'un terminal Square est de 320 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat d'un terminal Square au coût de 320 \$ plus taxes et s'engage à payer les frais de service suivants pour chaque transaction :

- 2,65 % du montant par insertion, glissement ou toucher de cartes Visa, Mastercard, American Express et cartes de crédit internationales.
- 0,10 \$ de frais fixes pour chaque paiement par carte Interac insérée ou passée.
- 3,4 % du montant + 0,15 \$ pour chaque paiement saisi manuellement et par carte enregistrée.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURE ET SERVICES PUBLICS**

**7.1 2021:10:236 FIN DES TRAVAUX – TRAVAUX CHEMIN SAINT-LOUIS –  
PAVL VOLET ACCÉLÉRATION (AIRRL-2020-631)**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu en date du 14 août 2020 confirmation d'une aide financière maximale de 323 074 \$ pour le projet de réfection d'une partie du chemin Saint-Louis (Dossiers AIRRL-2020-631), présenté au volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**CONSIDÉRANT** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été réalisés du 5 juillet 2021 au 6 août 2021;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**7.2 2021:10:237 ACCEPTATION SOUMISSION AMÉNAGEMENT VIRÉE  
CHEMIN SAINT-LOUIS 2750 \$**

---

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire du 47 chemin Saint-Louis a demandé à la municipalité d'aménager une virée pour le camion de déneigement dans le chemin Saint-Louis puisque son terrain est endommagé chaque hiver par le camion;

**CONSIDÉRANT** que Yves Houde Excavation & Terrassement offre ses services pour aménager une virée au coût de 2750 \$ plus taxes:

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de Yves Houde Excavation & Terrassement pour aménager une virée pour le camion de déneigement dans le chemin Saint-Louis au montant forfaitaire de 2750 \$ plus taxes.

**7.3 2021:10:238 TRAVAUX SENTIER DE MOTONEIGE DANS LE VIEUX CHEMIN SAINT-LOUIS YVES HOUDE 2000 \$ + TX**

---

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires de chalets ont réalisé des travaux pour élargir une partie du vieux chemin Saint-Louis pour permettre la cohabitation des véhicules routiers et le sentier de motoneige pendant l'hiver;

**CONSIDÉRANT** qu'il reste des travaux à finaliser et Yves Houde Excavation & terrassement offre de réaliser les travaux pour un montant de 2000 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de Yves Houde Excavation & terrassement pour finaliser les travaux d'élargissement du vieux chemin Saint-Louis au coût de 2000 \$ plus taxes.

**7.4 2021:10:239 ACCEPTATION SOUMISSION TRAVAUX SÉCURISATION DU RAVINEMENT DU CHEMIN DES ÎLES – LAURÉAT GAGNÉ**

---

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Sécurité publique a transmis un avis d'admissibilité du chemin des îles au Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations survenues du 14 au 24 avril 2019 dans les municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la réparation du glissement de terrain sur le chemin des îles est admissible à une aide financière maximale de 1 391 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation avec les plans et devis préparés par la firme WSP et a reçu les soumissions suivantes, prix incluant les taxes :

Lauréat Gagné Inc. : 55 211.00 \$

Éric Côté Sable & Gravier Inc. : 79 332.75 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de Lauréat Gagné Inc. au montant de 55 211.00 \$ incluant les taxes pour réaliser les travaux de sécurisation de ravinement du chemin des Îles, conformément aux plans et devis de WSP.

**QUE** la dépense sera puisée à même l'aide financière du ministère de la Sécurité publique et une participation municipale calculée selon le décret en vigueur.

**7.5 2021:10:240 NETTOYAGE DES CONDUITES DES BASSINS EAUX USÉES  
PAR VÉOLIA**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faire nettoyer les conduites d'air des soufflantes des bassins d'épuration des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** que Véolia de Jonquière offre leurs services pour réaliser ce travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de Véolia pour nettoyer les conduites d'air des bassins d'épuration des eaux usées aux tarifs suivants :

101.75 \$ / heure pour camion haute pression

64.50 \$ / heure pour chacun des 2 opérateurs

Assurance environnement et surcharge de carburant en sus

**7.6 2021:10:241 ACCEPTATION TRAVAUX CHEMIN DES CHUTES PAR  
EXCAVATION WJC 1457.85 \$ + TX**

---

**CONSIDÉRANT** qu'Excavation WJC a effectué des travaux dans une section du chemin des Chutes par la fourniture et la pose d'un voyage d'asphalte recyclé, un voyage de pierres 4-8 et 3 heures de pelles mécaniques pour un coût de 1457.85 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT** que les travaux sont à la satisfaction du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte de payer la facture d'Excavation WJC au montant de 1676.16 \$ (Ch. 6748) pour les travaux dans le chemin des Chutes;

**8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**8.1 2021:10:242 AIDE FINANCIÈRE INITIATIVE CANADIENNE POUR  
DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ – ENTENTE DE FINANCEMENT**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a présenté une demande d'aide financière au programme *d'Initiative canadienne pour des collectivités en santé* de la Fondations communautaires du Canada (FCC), pour le réaménagement de l'espace public du coeur du village de Petit-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** qu'une aide financière de 5000 \$ a été accordée à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente de financement doit être conclue entre la Fondations communautaires du Canada et la municipalité de Petit-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** qu'une autorisation M-30 doit être demandée au gouvernement du Québec pour conclure cette entente;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve l'Entente de financement dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé avec la Fondations communautaires du Canada, pour son projet de réaménagement de l'espace public du coeur du village de Petit-Saguenay.

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay demande au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure cette entente.

**QUE** Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, est autorisée à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, et est désignée comme responsable du suivi de la demande d'aide financière.

**8.2 2021:10:243 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ENVERS 3  
PROPRIÉTAIRES POUR ÉCLAIRAGE DE LA PAROI ROCHEUSE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit transmettre des décharges de responsabilité aux 3 propriétaires touchés par le projet d'éclairage de la paroi rocheuse, soit l'Auberge du Jardin, M. Jean-Yves Côté et M. Michel Gaudreault;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la Municipalité de Petit-Saguenay décharge les 3 propriétaires de toutes responsabilités en cas d'incidents, d'accidents ou de poursuites pouvant découler de l'installation d'un système d'éclairage à proximité ou sur leur lot.

**QUE** la municipalité s'engage également de tous les risques encourus et les déleste de toute culpabilité en cas de dommages survenus, sans aucune dérogation ni réserve. Elle s'engage donc à assumer seule toutes les conséquences de cette implication.

**QUE** la municipalité s'engage à retirer tous les équipements qui sont installés sur leur propriété à leur demande ou à la demande de leurs ayant droits et confirme qu'aucune des installations effectuées ne vient grever l'immeuble

**8.3 2021:10:244 AIDE FINANCIÈRE 1000 \$ AU VILLAGE-VACANCES  
POUR AVIS JURIDIQUE POUR SON PLAN DE DÉVELOPPEMENT**

---

*M. Emmanuel Tremblay, conseiller, déclare son intérêt et ne prend pas part aux décisions et aux votes sur ce dossier.*

**CONSIDÉRANT** que le Village-Vacances Petit-Saguenay (VIVA) s'est fixé comme objectif la réalisation de son plan de développement d'ici 2030;

**CONSIDÉRANT** VIVA désire obtenir un avis juridique pour savoir si le bail emphytéotique avec la municipalité pour l'immeuble limite la réalisation du plan de développement et le cas échéant, quels sont les recommandations et possibilités;

**CONSIDÉRANT** que VIVA désire également savoir la meilleure façon de procéder s'ils veulent acquérir le lot voisin pour y construire un nouveau chemin d'accès;

**CONSIDÉRANT** que la firme Cain Lamarre offre leurs services pour réaliser ce mandat pour un coût variant entre 6000 \$ et 7500 \$;

**CONSIDÉRANT** que VIVA a obtenu une aide financière de la SADC de 5000 \$ pour réaliser cette étude et demande une aide de 1000 \$ de la municipalité puisqu'elle est partenaire via le bail emphytéotique;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay accorde une aide financière de 1000 \$ au Village-Vacances de Petit-Saguenay pour demander un avis juridique pour la réalisation de leur plan de développement sur l'immeuble en bail emphytéotique avec la municipalité.

**QUE** la dépense sera puisée à même le budget développement.

**8.4 2021:10:245 BUDGET PARTICIPATIF : APPROBATION BUDGET  
SUPPLÉMENTAIRE 3000 \$ POUR MUR D'ESCALADE**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il y a eu un dépassement de coûts de 3000 \$ pour le projet du mur d'escalade du projet participatif pour les jeunes dont le budget réservé était de 5000 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a des montants de disponibles dans le budget développement 2021

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal puise un montant de 3000 \$ dans le budget développement 2021 pour défrayer le surplus du projet du mur d'escalade pour les jeunes.

**8.5 2021:10:246 SENTIER DES MURAILLES : ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SYNERGIE ET OPTION AMÉNAGEMENT POUR UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉS**

---

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay travaillent conjointement à évaluer la possibilité de relancer le Sentier des Murailles ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay a réalisé à la demande du comité aviseur du Sentier des Murailles un appel d'offres pour la réalisation d'une étude d'opportunités en lien avec ce projet ;

**CONSIDÉRANT** que le comité aviseur du Sentier des Murailles a recommandé l'acceptation de la soumission la plus basse, soit celle de Synergie et d'Option Aménagement, qui s'élève à 31 033,53 \$ plus taxes ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de demander des aides financières auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du Regroupement Loisir et Sport (RLS) du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) du Fjord ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay mandate accepte la soumission de Synergie et d'Option Aménagement;

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise Corinne Asselin, directrice du développement, à déposer une demande d'aide financière de 17 791 \$ dans le programme de Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du MAMH ;

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise également Corinne Asselin, directrice du développement, à déposer une demande d'aide financière de 6 000 \$ dans le programme Sag-Lac en action du RLS ;

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise également Corinne Asselin, directrice du développement, à déposer une demande d'aide financière de 6 000 \$ dans le programme Mesure d'interventions locales de la SADC du Fjord.

**8.6 2021:10:247 SENTIER DES MURAILLES : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY POUR L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉS**

---

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay se sont entendues pour partager la contribution

du milieu dans le cadre du financement de l'étude d'opportunités pour la relance du Sentier des Murailles ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay va déposer des demandes d'aide financière auprès du MAMH, du RLS et de la SADC pour financer cette étude ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay confirme sa participation financière à hauteur de 1 530 \$ pour la réalisation de cette étude ;

**QUE** cette participation financière est conditionnelle à la confirmation de la participation financière de 1 270 \$ de la municipalité de Rivière-Éternité et à celle de 2 991 \$ de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean ;

**QUE** cette participation financière est également conditionnelle à l'obtention des aides financières auprès du MAMH, du RLS et de la SADC.

#### **8.7 2021:10:248 ADOPTION POLITIQUE DES AÎNÉS MADA**

**CONSIDÉRANT** le comité de pilotage MADA (Municipalité amie des aînés) a déposé au conseil municipal la mise à jour de la politique des aînés;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance de la politique et en accepte le contenu;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal adopte la mise à jour de la politique des aînés MADA telle que rédigée.

**QUE** la politique sera disponible pour consultation au bureau et sur le site Internet municipal.

### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **9.1 2021:10:249 CHANGEMENT DATE SÉANCE ORDINAIRE DE NOVEMBRE 2021**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté par la résolution numéro 2020:12:271 le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021.

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y aura pas d'élection municipale le 7 novembre prochain, le conseil désire devancer la date de la séance ordinaire qui était prévue le 15 novembre;

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code municipal permet de modifier par résolution, la date ou l'heure d'une séance ordinaire précédemment adoptée;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay modifie la date de la séance ordinaire prévue le 15 novembre pour la déplacer au **lundi 1er novembre 2021 à 18h30**, comme le permet l'article 148 du Code Municipal.

## **9.2 CORRESPONDANCE**

### **Eurofins**

Certificat d'analyses des eaux usées et d'eau potable

**Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec**  
Relevé de versement pour la période de juillet 2021 au montant de 243.42 \$

### **MRC du Fjord-du-Saguenay**

Déposant le rôle d'évaluation triennal pour les exercices financiers 2022-2023-2024

### **CNESST**

Informant qu'ils ont accordé à 9433-2285 Québec inc. l'autorisation d'accès au dossier de la municipalité pour le renouvellement de la mutuelle de prévention

### **Ministère de la Sécurité publique**

Confirmant que la municipalité de Petit-Saguenay est maintenant admissible pour demander une aide financière pour les inondations et pluies survenues du 26 au 31 mars 2021.

### **Directeur de l'état civil**

Transmettant des informations pour les élus municipaux autorisés à célébrer des mariages suivant les élections du 7 novembre

### **Gouvernement du Canada**

Transmettant le versement final de 25 % du programme Emploi d'été Canada 2021 au montant 1419 \$

### **Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

Transmettant un versement de 3247.02 \$ correspondant à la subvention pour la formation comptable de la directrice générale

### **CPTAQ**

Transmettant un avis de non-conformité de la demande pour construire une nouvelle résidence sur la ferme Cristoc selon les dispositions de l'article 40 de *Loi sur la protection du territoire agricole* et que la municipalité ne peut émettre le permis

### **MRC du Ford-du-Saguenay**

Transmettant une résolution d'appui à la MRC de Brome-Missisquoi concernant la possibilité de pouvoir transmettre par courrier électronique des avis aux élus

### **MRC du Ford-du-Saguenay**

Transmettant une résolution d'appui au projet pilote de service de garde en milieu de vie visant à augmenter la capacité d'attraction et la rétention des responsables d'un service de garde en milieu familial dans la région

### **Club FADOQ Petit-Saguenay**

Informant qu'ils désirent déménager leurs activités au centre des Loisirs et demandent un don de 3500 \$ de la municipalité pour défrayer les frais de location annuels à l'OTJ

**MRC du Ford-du-Saguenay**

Transmettant une résolution d'appui concernant l'interdiction d'abattage d'arbres pour les résidents dans le cadre des permis de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'état de l'unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix

**10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX**

- o Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- o Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 51, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

**CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)**

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2021:10:224 – 2021:10:225 - 2021:10:226– 2021:01:235 – 2021:10:236 – 2021:10:237 – 2021:10:238 – 2021:10:239 – 2021:10:240 – 2021:10:241 – 2021:10:244 – 2021:10:245 – 2021:10:247.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**PHILÔME LA FRANCE,**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**LISA HOUDE**  
secrétaire-trésorière et  
Directrice générale